Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 11 août 2021, à 19h00, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

21-08-3878 Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre siège en séance ordinaire ce mercredi 11 août 2021, en présentiel ou par visioconférence.

Sont présents à cette rencontre les représentants suivants :

M. Yves Prud'homme, Président	Mun. Lac-des-Écorces
M. Jean Gascon, Vice-Président	Mun. Lac-Saint-Paul
M. Raymond Brazeau	Mun. Lac-du-Cerf
M. André Charrette	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Ethier	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Gilbert Pilote	Mun. Ferme-Neuve

Sont présents à cette rencontre en visioconférence :

M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Mélanie Grenier	Mun. Kiamika
Mme Julie Sylvestre	Mun. Notre-Dame-du Laus

Étaient absents :

Mme Mélanie Lampron	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Hervé Taillon	Mun. Chute-Saint-Philippe

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, Directeur général, Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de secrétaire de la séance et Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe, par visioconférence.

CONSIDÉRANT que la Régie peut permettre la présence du public lors de la séance du conseil d'administration car le nombre de personnes admises respecte la capacité de la salle, en fonction des mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021, du 23 juin 2021, dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes qui y assistent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec le nombre de personnes admises et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel ou en visioconférence.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3879 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 11 août 2021 en enlevant le point suivant :

8.17 Emprunt par appel d'offres public.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3880 **ADOPTION DES COMITÉS EXÉCUTIFS DU 21 JUILLET ET DU 4 AOÛT 2021**

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations des comités exécutifs du 21 juillet et du 4 août 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3881 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2021**

Il est proposé par M. Denis Éthier, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 juin 2021 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3882 **RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN ET 31 JUILLET 2021**

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 339 409.92 $, en date du 30 juin 2021 ainsi que la liste des comptes fournisseurs, au montant de 373 785.85 $ en date du 31 juillet 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3883 **RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 JUIN ET AU 31 JUILLET 2021**

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 450 593.88 $, en date du 30 juin 2021, ainsi que la liste des paiements, au montant de 519 611.01 $, en date du 31 juillet 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Modernisation de la consigne

En janvier 2020, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de moderniser le système de consigne actuel, qui est le même depuis 1984 et qui est basé sur le contenu (soit la bière et les boissons gazeuses) pour passer à un système fondé sur le type de contenant.

L'objectif de cette réforme est de récupérer davantage de contenants à des fins de recyclage au Québec, tout en améliorant la qualité des matières récupérées.

Afin de mener à bien ce vaste projet, le consortium a mis sur pied six (6) projets pilotes dans quelques municipalités du Québec, dont Mont-Laurier. Les projets pilotes serviront notamment à valider des concepts opérationnels de récupération, évaluer la réponse des citoyens et accumuler toutes les informations requises pour bâtir un futur modèle de consigne efficace.

Chacun des projets pilotes ne constitue donc pas en soi un modèle qui sera mis en place dans le futur, mais sert à tester des concepts qui permettront de dessiner le système modernisé.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
15 au 17 juin 2021
Congrès virtuel ADMQ

17 juin 2021
Rencontre avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le cadre de notre projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.

21-08-3884 **AGRANDISSEMENT DU LET – PERSONNE RESSOURCE**

ATTENDU le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit désigner une personne ressource à ce dossier et ce, en ce qui a trait aux communications ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre désire que les communications, dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique, soit transmises par une seule et unique personne ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Mélanie Grenier, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité de désigner M. Jimmy Brisebois, Directeur général, à titre de personne ressources, pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, dans le dossier de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3885 **EMBAUCHE – JOURNALIER SAISONNIER**

ATTENDU le départ de l'employé # 113 et l'engagement de l'employé # 114 ;

ATTENDU le départ de l'employé # 114 ;

ATTENDU les besoins de la Régie pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 concernant la réouverture du poste de journalier saisonnier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Éric Levesque et résolu à l'unanimité d'entériner l'engagement de M. André Falardeau au poste de journalier saisonnier, pour une période d'environ 12 semaines selon le salaire et les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3886 **REMERCIEMENT – MME JOSÉE PILON**

ATTENDU que Mme Josée Pilon, préposée à l'aire de réception et de mise en ballots du carton, a trouvé un dépôt de 400 $ en argent provenant d'un commerce de Mont-Laurier dans les boites de carton ;

ATTENDU que Mme Josée Pilon a décidé de remettre le dépôt audit commerce ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité que la Régie remercie Mme Josée Pilon, pour son honnêteté et son intégrité.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3887 **CENDRES INDUSTRIELLES UNIBOARD CANADA INC.**

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre reçoit à son aire de refroidissement les cendres provenant de l'usine d'Uniboard Canada inc. ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et Uniboard Canada inc avait une entente concernant les cendres industrielles et que celle-ci est arrivée à terme le 15 septembre 2020 ;

ATTENDU que les cendres, une fois refroidies, sont acheminées sur des terres agricoles pour leur valorisation ;

ATTENDU que la Régie assume l'entièreté des frais d'analyses pour la conformité des cendres qui vont en valorisation agricole et qu'elle n'a aucun contrôle sur la qualité et la gestion desdites cendres ;

ATTENDU la hausse des coûts et des risques assumés par la Régie ;

ATTENDU que selon l'entente initiale, la redevance à l'élimination est redonnée à Uniboard Canada inc et ce, pour la portion desdites cendres valorisées ;

ATTENDU que la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias, avait reçu le mandat du comité exécutif de négocier avec Uniboard Canada inc et qu'en date du 21 juillet 2021, la Régie n'a eu aucune réponse de la part d'Uniboard Canada inc ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre mettre fin à la remise de la redevance à l'élimination et d'établir une tarification de 55 $ / tonne métrique, incluant ou non la redevance, à Uniboard Canada inc, si applicable en tout ou en partie et ce, à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3888 **ÉTAT COMPARATIF**

ATTENDU le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états comparatifs 2021 des revenus et dépenses 2021 de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3889 **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

ATTENDU la présentation des projets et des orientations budgétaires 2022 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les projets et les orientations budgétaires 2022 et ce, comme suit :

PROJET 2022

- Construction de la cellule d'enfouissement #9 et du recouvrement final d'environ 10 000 m^2 (avec option de +/- 2 500 m^2)
- Agrandissement du LET
- Achat d'un déchiqueteur pour les matériaux secs
- Embauche d'un inspecteur

QUOTE-PART 2022 ESTIMÉ

Poste	Budget 2021	Indexation	Augmentation	Budget 2022	Coût à la porte (estimé)
Coût à la porte 2021 (19 265 portes)					183.85 $
Indexation	3 542 000 $	0.90 %	32 000 $	3 574 000 $	1.67 $
INSPECTEUR			33 000 $	33 000 $	1.72 $
PGMR			+ 8 000 $	+ 8 000 $	+ 0.42 $
TOTAL (19 265 portes)	*3 542 000 $*	*2.06 %*	*73 000 $*	*3 615 000 $*	*187.65 $*
				Augmentation	***3.80 $***

ADOPTÉE à l'unanimité

AVIS DE MOTION – TARIFICATION 2022

Présentation et avis de motion – règlement concernant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Présentation d'un projet de règlement au conseil et un avis de motion est donnée par M. Jean Gascon qu'à une prochaine séance, un règlement concernant la tarification des services dispensés par Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre sera déposé pour son adoption.

AVIS DE MOTION – ACQUISITION D'UN DÉCHIQUETEUR DE MATÉRIAUX SECS

Présentation et avis de motion – règlement concernant l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Présentation d'un projet de règlement au conseil et un avis de motion est donnée par M. Jean Gascon qu'à une prochaine séance, un règlement concernant l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre sera déposé pour son adoption.

21-08-3890 **APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION DE LA CELLULE #9 ET DU RECOUVREMENT FINAL**

ATTENDU la nécessité pour la Régie de construire la cellule d'enfouissement technique #9 au courant de de l'été 2022 ;

ATTENDU les critères de sélection, approuvé par le comité exécutif, en date du 31 juillet 2019 et qui seront utilisés pour évaluer les soumissions, et qui vont comme suit :

Les critères vont comme suit :

- Expérience du soumissionnaire
  30 points

- Expérience du chargé de projet
  30 points

- Expérience des autres membres de l'équipe assigné au projet
  20 points

- Compréhension du mandat
  20 points

ATTENDU que la Régie doit aller en appel d'offres pour les services professionnels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie aille en soumission sur le système électronique d'appel d'offre (SEAO) pour les services professionnels pour la construction de la cellule #9 et du recouvrement final et d'utiliser les critères de sélection, lors de l'évaluation des soumissions pour les honoraires professionnels mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3891 **AJUSTEMENT SALARIALE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU l'abolition du poste régulier (40 h /semaine) de préposée à la balance ;

ATTENDU la modification et l'ajout des tâches au poste d'adjointe administrative ;

ATTENDU l'évaluation du nouveau poste de l'adjointe administrative, selon la grille d'évaluation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Charrette, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ajustement salarial de l'adjointe administrative de 3.50 $ / heure.

L'augmentation sera répartie comme suit :
1er novembre 2021 : 1.75 $ / heure
31 décembre 2021 : 1.75 $ / heure

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3892 **NOUVEAU POSTE : INSPECTEUR**

ATTENDU la volonté de faire appliquer les règlements en vigueur de la Régie concernant les collectes résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de créer le poste d'inspecteur.

Voici le résumé des tâches de travail de l'inspecteur :

Vérification visuelle et de terrain

- Vérifier le nombre de bacs autorisés par porte
- Vérifier la conformité des bacs et des encombrants
- Vérifier la conformité des routes de collectes et de l'état des chemins.
- Surveiller le transporteur – respect du contrat en vigueur

Rencontre avec les citoyens

- Avertissement de non-conformité d'un ou des bacs / encombrants
- Interdiction de ramassage des bacs
- Explication aux contribuables – interdiction de ramassage des bacs
- Obligation de composter et recycler

L'employé sera sous la supervision du Directeur général.
Salaire : 24.50 $ / h établi selon la grille d'équité salarial et après une vérification des postes similaires dans le milieu municipal.

À partir du mois de mai 2022, l'horaire de travail sera de 24 h / semaine et l'horaire sera réévalué selon les besoins.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3893 **RÉPARATION – CONTENEUR POUR LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU les besoins de la Régie d'avoir un conteneur pour disposer des boues de fosses septiques déshydratées sur la plateforme de compostage ;

ATTENDU que le conteneur actuel aurait besoin de réparation ;

ATTENDU la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier qui va comme suit :

- Enlever toute la pourriture à l'arc à l'air
- Enlever trois (3) pieds tout le tour du conteneur
- Refaire la porte au complet
- Changer le plancher pour une plaque d'acier de ¼ de pouce
- Peinturer à l'époxy

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Services sanitaires JLR Cloutier au montant de 6 500 $ (plus taxes).

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3894 **ENTENTE AVEC LA RIDR – PROJET MISSION RECYCLAGE COMPOSTAGE**

ATTENDU le partenariat entre la RIDL et la RIDR concernant le projet Mission recyclage compostage (phase2) ;

ATTENDU que Synergie économique Laurentides (SEL) vise la mise en œuvre et l'optimisation de la récupération et du recyclage des matières organiques générées par les institutions, commerces et industries au moyen de la sensibilisation et de l'accompagnement de ces derniers ;

ATTENDU que la RIDR aimerait que la Régie continue ledit projet et ce, selon les spécifications suivantes :

Période du 1er septembre 2021 au premier décembre 2022
Projet de 69 semaines
Nombre d'heures semaine : 12h
Salaire : 30,42 $ (26 $ / h plus les conditions sociales de 17%)

ATTENDU que la RIDR s'engage à rembourser à la Régie le salaire de l'agente de communication ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 21 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la RIDL paie un montant de 8 180 ,50 $ à la signature de l'entente et un montant de 8 180,50 $, le 1er avril 2022, pour un montant total de 16 361 $. Synergie économique Laurentides remboursera des frais de 25 188 $ à la RIDL pour le travail de son agente de communication et ce, dans le cadre du projet Mission recyclage compostage (phase 2) ce qui représentera un surplus, pour la RIDL, de 8 827 $.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3895 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 2 150 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 AOÛT 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 105 000 $ qui sera réalisé le 23 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de $
50	2 105 000 $

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt no. 50, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunts indiqué au 1e alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 août 2021 ;

2. conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le 2021 ;

3. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année ;

4. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;

5. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

6. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

7. CDS procédera au transfert de fonds conseil autorise le Président, M. Yves Prud'homme, et le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » :

8. CDS effectuera les paiement e capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   C.D. DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES
   597, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE
   MONT-LAURIER, QUÉBEC
   J9L 1L5

9. Que les obligations soient signées par le Président, M. Yves Prud'homme et le et le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt no. 50 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3896 **SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATION**

Date d'ouverture :	11 août 2021
Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h
Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	2 105 000 $
Date d'émission :	23 août 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 50, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres et d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour l'émission d'obligations, datée du 23 août 2021, au montant de 2 105 000 $;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
44 000 $	0,50000 %	2022
45 000 $	0,70000 %	2023
46 000 $	0,90000 %	2024
47 000 $	1,20000 %	2025
1 923 000 $	1,35000 %	2026
Prix : 98.38500	**Coût réel : 1.68412 %**	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
44 000 $	0,55000 %	2022
45 000 $	0,80000 %	2023
46 000 $	0,95000 %	2024
47 000 $	1,15000 %	2025
1 923 000 $	1,30000 %	2026
Prix : 98,03800	**Coût réel : 1,71350 %**	

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
44 000 $	0,55000 %	2022
45 000 $	0,75000 %	2023
46 000 $	0,95000 %	2024
47 000 $	1,20000 %	2025
1 923 000 $	1,40000 %	2026
Prix : 98,20726	**Coût réel : 1,77293 %**	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 105 000 $ de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payer et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Président, M. Yves Prud'homme, le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

QUE le Président, M. Yves Prud'homme, le Directeur général, M. Jimmy Brisebois ou la Directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias, à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-08-3897 **SOUMISSION – ACHAT DE BACS VERTS**

ATTENDU les besoins de la Régie en ce qui a trait au bac vert ;

ATTENDU que la Régie peut passer des contrats de gré à gré et ce, seulement si le montant du contrat n'excède pas le seuil mimimal permis de 105 700 $ (incluant les taxes) ;

ATTENDU que la Régie a reçu, le 16 juin 2021, de IPL plastic une soumission pour l'acquisition de 513 bacs verts de 360 litres au montant de 37 233.54 $ (plus taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Denis Éthier, appuyé par M. André Charertte et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de 513 bacs verts de 360 litres, de IPL plastic, au montant de 37 233.54 $ (plus taxes) et ce, tel qu'indiqué dans leur soumission du 16 juin 2021. La dépense nette, au montant de 39 095$, sera payée par le surplus disponible de la compensation de la collecte sélective (compte 32020).

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

19 juillet 2021 :
Rencontre avec les responsables du compostage et du recyclage à l'hôpital de Mont-Laurier

Formation des employés de cuisine et de l'entretien

Début du compostage : mercredi le 25 août 2021

21 juillet 2021 :
Rencontre mensuelle avec Services sanitaires JLR Cloutier

26 juillet 2021 :
Envoi du nouvel horaire pour la collecte des plastiques agricoles

26 juillet 2021 :
Envoi de lettre aux 48 campings et pourvoiries concernant la pénalité administrative qui sera appliquée en 2022. La liste a été établie selon les informations fournies par les municipalités membres de la RIDL.

29 juillet 2021 :
Réunion des agents de sensibilisation du projet Mission recyclage compostage

5 août 2021 :
Premier envoi pour le programme de reconnaissance du projet Mission recyclage compostage à 17 institutions, commerces et industries.

10 août 2021 :
Rencontre mensuelle avec Services sanitaires JLR Cloutier

CAMPAGNE PUBLICITAIRE
Présentation des campagnes publicitaires effectuées par la Régie et ce, au courant du mois de juin et juillet 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 20h05.

_____	_____
Yves Prud'homme	Jimmy Brisebois
Président	Directeur général